

CORALIUM TRANSATLANTIC

Fonds à formule

Annexe spécifique
Instrument financier complexe

Période d'investissement : jusqu'au 21/06/2023 - 12 heures (date de réception chez l'Assureur)

INFORMATIONS SUR L'INTERMEDIAIRE D'ASSURANCE

Nom de l'intermédiaire d'assurance (raison sociale) : _____

Nom du conseiller : _____ Prénom du conseiller : _____

Adresse e-mail du conseiller : _____

Code conseiller : _____

Référence(s) externe(s) : _____

SOUSCRIPTEUR(S) / ADHERENT(S)

A compléter lorsque le bulletin et la présente annexe sont signés manuscritement.

Souscripteur / Adhérent

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom : _____

Prénom(s) : _____

Adresse e-mail : _____

Co-souscripteur / Co-adhérent

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom : _____

Prénom(s) : _____

Adresse e-mail : _____

Ci-après dénommés individuellement ou collectivement, le « Souscripteur/Adhérent »

Si le Souscripteur/Adhérent est une personne morale :

Société / Organisme de droit privé sans but lucratif :

Raison Sociale : _____

Représentée par :

Nom : _____

Prénom(s) : _____

Agissant en qualité de : _____

Adresse e-mail : _____

INFORMATION SUR LE CONTRAT

☐ Nouveau contrat (Joindre le présent document au bulletin de souscription / d'adhésion)

☐ Contrat en cours n°..... (Préciser les références du contrat)

INFORMATIONS IMPORTANTES POUR LES SOUSCRIPTEURS/ADHÉRENTS

AVERTISSEMENTS

L'EMTN ou le Fonds à formule, ci-après dénommé le « support », servant d'unité de compte à votre contrat, est un instrument financier complexe et constitue de ce fait un placement risqué susceptible d'entraîner dans certains cas des pertes financières. L'investissement sur ce support requiert de la part du Souscripteur/Adhérent des connaissances et une expérience en matière financière renforcées afin d'appréhender l'ensemble des risques inhérents aux spécificités de ce type de support et en particulier :

- La possibilité de survenance du risque maximal en cas d'un scénario de marché extrême défavorable,
- La nature du(des) sous-jacent(s) et les moyens de suivre leur évolution pendant la durée de vie du support,
- Le type de rendement pouvant être lié à la réalisation concomitante d'au moins deux conditions sur différentes classes d'actif et les moyens d'anticiper leurs évolutions,
- Les différents mécanismes compris dans la formule de calcul du gain ou de la perte à l'échéance en fonction des scénarii de marché.

Avant de réaliser des opérations sur les marchés financiers et en particulier sur les instruments financiers complexes, tout Souscripteur/Adhérent doit savoir que celles-ci comportent des risques. Les performances passées d'un instrument financier complexe ne présument en rien des performances futures.

Il est donc fortement recommandé de ne souscrire ce support que si vous avez la ferme intention de le conserver jusqu'à sa date d'échéance. En effet, la valeur liquidative du support n'est protégée, sous réserve du niveau du (des) sous-jacents (s), qu'à sa date d'échéance finale.

Tout rachat, arbitrage ou tout dénouement par décès, avant la date d'échéance ou de survenance d'une échéance anticipée du support, sera réalisé sur la base d'une valeur liquidative non garantie fonction des paramètres de marché. Le Souscripteur/Adhérent prend donc un risque en capital, non mesurable a priori, s'il est contraint de demander un désinvestissement en dehors de la date d'échéance ou de survenance d'une échéance anticipée. Le montant du désinvestissement pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule du support.

RECOMMANDATIONS DE L'ASSUREUR

Il est déconseillé de retenir ce support si :

- le Souscripteur /Adhérent ne souhaite pas prendre de risque en capital,
- à la date d'échéance, le Souscripteur/Adhérent est âgé de plus de 85 ans.

Il est également fortement déconseillé d'investir 100 % de son épargne sur ce support. De manière générale, il est recommandé de limiter la part des investissements sous forme d'instruments financiers complexes et de privilégier la diversification de son épargne. Le montant de l'investissement sur ce support dépend de la situation personnelle et patrimoniale du Souscripteur/Adhérent, de ses besoins de liquidités et de son horizon de placement. Il doit également tenir compte de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent.

Dans le cadre d'une co-souscription/co-adhésion, l'investissement peut être déconseillé si le régime matrimonial implique un dénouement du contrat au premier décès. Dans ce cas, le support fera l'objet d'un désinvestissement sans attendre la date d'échéance ce qui peut se traduire par une perte en capital non mesurable a priori.

Le support ne peut pas être retenu comme unité de compte dans le cadre de versements/rachats programmés ou d'options de gestion.

Dans le cas où le support serait investi sur un contrat assorti d'une garantie de fidélité non arrivée à échéance, la part de la prime de fidélité qui devrait être versée sur le support à l'arrivée du terme de la garantie, sera investie sur le support monétaire du contrat, par dérogation aux Conditions Générales/Proposition de Contrat/Projet de contrat.

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES DU SUPPORT

L'ensemble des caractéristiques du support ainsi que les risques encourus, selon les différents scénarii de marché, doivent être appréhendés au regard des conditions détaillées dans le Document d'Informations Clés du support et de tout autre document à vocation commerciale sur ce support.

Code ISIN : FR001400DON7	Durée : 8 ans (sauf en cas de remboursement anticipé)	Sous-jacent : l'Indice S&P Transatlantic 100 Net-Zero 2050 Paris-Aligned ESG Select 5% Decrement. Pour de plus amples informations sur le niveau de l'indice : https://www.spglobal.com/spdji/en/indices/esg/sp-transatlantic-100-net-zero-2050-paris-aligned-esg-select-5-decrement-index/#overview
Forme juridique : : Fonds commun de placement de droit français.	Début de la formule : 29/06/2023 Période de commercialisation : 03/01/2023 au 28/06/2023 à 12h30.	Valeur liquidative de référence : correspond à la valeur liquidative le plus élevée calculé du 03/01/2023 au 29/06/2023. Niveau initial du sous-jacent : s'obtient en faisant la moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'indice S&P Transatlantic 100 Net-Zero 2050 Paris-Aligned ESG Select 5% Decrement publiés le 29, 30 juin et 03 juillet 2023.
Classification : Fonds à formule.	Date d'échéance : 03/07/2031 (sauf en cas de remboursement anticipé)	Niveau final du sous-jacent : niveau de l'indice S&P Transatlantic 100 Net-Zero 2050 Paris-Aligned ESG Select 5% Decrement en date du 27/06/2031.
Société de gestion : Natixis Investment Managers International – groupe BPCE	Valeur liquidative initiale : 1 000€	Garantie : le capital n'est protégé ni en cours de vie ni à l'échéance.
Garant : Natixis SA	Commissions et frais : 2.5% TTC maximum de frais de gestion financière, frais administratifs	
Gain conditionnel : (hors frais et fiscalité).		

- Soit 16,5% le 03/07/2025
- Sinon 24.75% le 02/07/2026
- Sinon 33% le 01/07/2027
- Sinon 41,25% le 29/06/2028
- Sinon 49,5% le 05/07/2029
- Sinon 57.75% le 04/07/2030
- Sinon 66% le 27/06/2031.

externes à la société de gestion du portefeuille (CAC, dépositaire, distributeur ...). 1% TTC maximum de frais indirects (commissions et frais de gestion)

Périodicité de valorisation : tous les jeudis

Barrière de protection en capital : si le niveau final du sous-jacent est supérieur ou égal à 60 % de son niveau initial.

Présentation de l'Indice : S&P Transatlantic 100 Net-Zero 2050 Paris-Aligned ESG Select 5% Decrement

La Formule du Fonds est liée à l'évolution de l'Indice S&P Transatlantic 100 Net-Zero 2050 Paris-Aligned ESG Select 5% Decrement (SPTPADEN), un indice regroupant des entreprises américaines ou de la zone euro.

- L'indice exclut les sociétés ayant une note de controverse ESG sévère, ne respectant pas les principes du Pacte Mondial des Nations Unies, exerçant des activités dans les énergies fossiles, armes militaires ou le tabac, ou présentant une trop faible liquidité.

- Parmi les entreprises éligibles, 50 entreprises de la zone Euro et 50 entreprises américaines sont retenues sur la base de leur score ESG en respectant les normes minimales de décarbonisation pour les indices de référence « accord de Paris » de l'Union :

- Plus forte représentation des entreprises appartenant aux secteurs à fort impact climatique que l'univers de l'indice.
- Objectif de décarbonisation : réduction de l'intensité d'émission de gaz à effet de serre (GES) de catégories 1, 2, et 3 d'au moins de 50% par rapport à l'univers de l'indice d'au moins 7% par an de l'intensité d'émissions de GES.
- Les titres (50 titres américains et 50 titres de la zone euro) sont équilibrés et rebalancés trimestriellement.

L'indice est calculé en ajoutant au fil de l'eau et tout au long de la vie du produit tous les dividendes nets versés par les actions et en soustrayant au jour le jour l'équivalent quotidien d'un taux annuel constant de 5%.

Les niveaux de l'Indice sont consultables sur : <https://www.spglobal.com/spdji/en/indices/esg/sp-transatlantic-100-net-zero-2050-paris-aligned-esg-select-5-decrement-index/#overview>

MODALITÉS DES OPÉRATIONS DANS LE CADRE DU CONTRAT

VERSEMENT/ARBITRAGE

Pour une demande d'investissement réceptionnée avant le 21/06/2023 – 12 heures, l'investissement est réalisé sur le support et exécuté sur la base de la valeur liquidative initiale fixée à 1000 euros.

RESTRICTIONS D'INVESTISSEMENT

Certaines modalités d'investissements sur le support ne sont pas autorisées par l'Assureur dès lors qu'elles font l'objet d'un délai de désinvestissement incompatible avec la période de commercialisation du support.

Il n'est ainsi pas possible d'investir sur le support :

- Par transfert en provenance de l'orientation personnalisée ;
- Par transfert en provenance de l'orientation conseillée ;
- Par arbitrage en provenance d'un support dont la valeur liquidative est déterminée, au minimum de façon hebdomadaire.

RACHAT OU DECES AVANT L'ECHEANCE DU SUPPORT

Entre le 29/06/2023 et le 03/07/2031, les ordres de désinvestissement sont exécutés conformément aux Conditions Générales/Proposition de Contrat/Projet de contrat. La valeur liquidative de l'unité de compte prise en compte est la première valeur à compter de la date d'effet de l'opération, en adéquation avec l'heure de centralisation des ordres par le dépositaire du support et l'heure de réception et de traitement par l'Assureur.

A L'ECHEANCE DU SUPPORT (OU EN CAS DE REMBOURSEMENT ANTICIPE)

Au 03/07/2031 ou à la première date d'effet du contrat à compter de cette date, l'épargne inscrite sur le support est arbitrée sans frais sur le support monétaire d'attente du contrat.

DETACHEMENT DU(DES) COUPON(S)

Les détachements de coupon éventuels seront réinvestis sur le support monétaire du contrat.

PRELEVEMENT DES FRAIS

Les frais sont prélevés par diminution du nombre d'unités de compte inscrit au contrat et viennent diminuer la garantie au terme.

**DEMANDE D'OPÉRATION(S) - Jusqu'au 21/06/2023 – 12 heures (date de réception chez l'Assureur)
COMPLÉTER ET COCHER UNIQUEMENT EN CAS DE SIGNATURE MANUSCRITE DE LA PRESENTE ANNEXE ET
EN L'ABSENCE DE BULLETIN DE MODIFICATION JOINT.**

L'Assureur peut à tout moment suspendre ou supprimer la possibilité offerte à chaque Souscripteur/Adhérent de procéder à tout nouveau versement/arbitrage sur le support en fonction des périodes de souscription et des enveloppes d'investissement spécifiques.

☐ **NOUVELLE SOUSCRIPTION/ADHESION** (Joindre impérativement le bulletin de souscription / d'adhésion sur lequel sera indiquée la répartition totale du versement initial, ainsi que le document d'information qui s'inscrit dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme).

Le Souscripteur/Adhérent souhaite effectuer sur son contrat un versement de _____ euros à investir sur le support.

☐ **VERSEMENT LIBRE** (Joindre impérativement le bulletin de modification sur lequel sera indiquée la répartition totale du versement libre, ainsi que le document d'information qui s'inscrit dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme).

Le Souscripteur/Adhérent souhaite effectuer sur son contrat un versement libre de _____ euros à investir sur le support.

☐ **ARBITRAGE**

Le Souscripteur/Adhérent souhaite effectuer sur son contrat l'arbitrage suivant :

Désinvestissement			Réinvestissement	
Libellé - Code ISIN du support	Montant à désinvestir (en euros)	Montant à désinvestir en % de l'épargne inscrite sur le support	Libellé du support	Montant à investir (en %)
			CORALIUM TRANSATLANTIC	100 %

Les sommes désinvesties sont réinvesties nettes de tous frais éventuels.

ENGAGEMENTS ET SIGNATURE(S)

De manière générale, l'épargne inscrite sur les supports libellés en unités de compte ne bénéficie d'aucune garantie en capital de la part de l'Assureur, dans la mesure où la valeur de ces supports peut fluctuer à la hausse comme à la baisse. Les unités de compte associées à des instruments financiers complexes de par leurs caractéristiques présentent un risque spécifique qu'il convient de bien appréhender avant d'investir.

Compréhension par le Souscripteur/Adhérent de la nature et des risques spécifiques du support sélectionné comme unité de compte de son contrat :

- ☐ Le Souscripteur/Adhérent reconnaît avoir pris connaissance du Document d'Informations Clés du support, disponible notamment sur le site internet de l'Assureur à l'adresse suivante <http://www.ag2ramondiale.fr/consulter-les-dic>, ainsi que de la présente annexe spécifique au contrat. Il reconnaît avoir compris les caractéristiques et les risques de ce support qui lui ont été présentés et plus particulièrement :
- du profil de gain/perte et des mécanismes compris dans la formule de calcul ;
 - des risques inhérents à ce support notamment en cas de réalisation des scénarios défavorable et de tension ;
 - de la nature et des moyens de suivre l'évolution du ou des sous-jacents ;
 - du caractère conditionnel de la protection attachée à ce support, notamment en cas de rachat/arbitrage ou de dénouement par décès avant la date d'échéance du support.
- ☐ Le Souscripteur/Adhérent certifie que ses connaissances et son expérience en matière financière ont fait l'objet d'une évaluation par son conseiller et que celui-ci lui a fourni les explications nécessaires à la bonne compréhension des spécificités et des risques de perte en capital associés au support.
- ☐ En connaissance de cause, le Souscripteur/Adhérent souhaite investir sur ce support en unité de compte ayant pour sous-jacent un instrument financier complexe.

AVERTISSEMENT

En cas de signature manuscrite de la présente annexe, seules les demandes d'investissement faisant apparaître les cases cochées du paragraphe « engagements et signature(s) » pourront être traitées.

En cas de signature électronique de la présente annexe (si celle-ci est disponible), ces coches donnent lieu à des consentements spécifiques formalisés électroniquement.

FAIT A, LE//

La présente annexe spécifique est établie en autant d'exemplaires que de parties. En cas de signature électronique, elle est établie et conservée selon un procédé qui permet à chaque partie de disposer d'un exemplaire sur support durable.

Cadre réservé à la/aux signature(s) manuscrite(s) :

Le souscripteur

Le co-souscripteur

Cadre réservé à la/aux signature(s) électronique(s) :

Le souscripteur

Le co-souscripteur